



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Allocation CESU :

Une mesure positive...mais une posture absurde de la Ville !

L'extension des montants et du nombre de bénéficiaires de l'allocation CESU, voir détails [ICI](#), est une mesure positive. En revanche, notre syndicat se désole de la restriction à la seule année 2024 de cette avancée et de l'absence de transparence de la Ville sur les collègues bénéficiaires.

Une mesure féministe...uniquement en 2024 !!!

Concernant la restriction du nouveau dispositif à l'année 2024, nous avons déposé un amendement visant à étendre la mesure aux années suivantes. Cet amendement n'a pas été retenu par la Ville.

L'élue s'est justifiée par la nécessité d'un « *bilan après un an de mise en œuvre* » ! Hormis une donnée quantitative sur le nombre de nouveaux bénéficiaires, nous ne voyons pas quel bilan pourra être tiré !

Olivia Polski s'est même félicitée lors du CST de la mise en œuvre de cette « *mesure féministe* ».

La Ville communique sur son objectif de « *soutenir le pouvoir d'achat des agents* », « *favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents* », « *contribuer à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Elle ajoute également être « *particulièrement sensible au soutien à apporter aux familles monoparentales, majoritairement des mères isolées* ».

Mais tout ça...uniquement en 2024 ! Absurde !

Des faux vacataires qui travaillent plus de 910h/an...que la Ville veut cacher !

Notre syndicat avait déposé un autre amendement pour que les vacataires figurent dans la liste exhaustive des bénéficiaires.

En effet, les plus de 2 000 vacataires ayant travaillé au moins 910h l'année précédente peuvent bénéficier de cette allocation depuis des années.

La Ville le reconnaît volontiers...mais ne veut pas l'indiquer dans la délibération ! Ce serait officialiser que des milliers de collègues travaillant plus d'un mi-temps sont illégalement rémunérés à la vacation !

Le comble c'est que la délibération mentionne comme bénéficiaires les « *non titulaires de droit public* » qui représentent une « *dizaine d'agent.es à la Ville* » selon l'aveu de la DRH ! Bref on mentionne 10 collègues potentiellement bénéficiaires pour mieux en cacher plus de 2 000 autres !

Malgré ces restrictions affligeantes de l'exécutif parisien, le SUPAP-FSU a voté pour ce projet favorable aux collègues. En espérant que la Ville entendra raison rapidement :

- **En pérennisant cette avancée pour les prochaines années**
- **En contractuant les milliers de « faux vacataires » sur postes permanents conformément à la loi...ce qui évitera à notre employeur de tenter de masquer leur existence.**